

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 19 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

Convocation : 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Valérie DEJOUR - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Étaient excusés : Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-31

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Val trions

Madame la Maire expose que par délibération du 13 novembre 2007, la commune avait conventionné avec l'association Val Trions, pour la mise à disposition d'un local communal.

Ce local d'une surface de 90 m² environ, situé dans le bâtiment de la bibliothèque, était utilisé pour les besoins de la Pastorale locale et de la Paroisse.

En concertation avec la Paroisse, la commune avait étudié la possibilité de partager ces locaux avec l'association Val Trions. Plusieurs rencontres avaient été organisées et un accord avait été trouvé pour l'utilisation d'une salle par chacun. Les sanitaires sont communs aux deux entités, et feront l'objet de travaux d'aménagement pour accessibilité personnes handicapées.

Madame la Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2023, dans l'attente du bilan annuel d'utilisation, la convention sus visée avait été prolongée. Ledit bilan étant effectué, il est proposé d'acter une nouvelle convention pour une nouvelle durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Val Trions, moyennant une redevance mensuelle de 50 € (en annexe)

AUTORISE Madame la Maire à la signer,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Frédérique BARNOUD Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : **27 FEV. 2024**
Publication ou notification du : **27 FEV. 2024**
Publication site internet le : **27 FEV. 2024**
Affichage de la liste des délibérations le : **23 FEV. 2024**